

CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE D'UN BROYAGE MUTUALISE DE DECHETS VERTS

On entend par service de broyage mutualisé de déchets verts l'acquisition par une collectivité d'un broyeur de végétaux, afin qu'il soit mis à la disposition :

- De ses communes membres : agents techniques et services espaces verts entre autres,
- Et / ou des particuliers résidants sur le territoire.

Principe :

	Pour les services techniques des communes	Pour les particuliers
Broyage	Broyage in situ et non pas en déchèterie	Broyage chez le particulier directement
Utilisation du broyat	<ul style="list-style-type: none"> - Broyat laissé sur place à disposition de la commune - Utilisation in situ pour jardinage au naturel (méthodes zéro phytosanitaires) - Apport de matière sèche pour le compost des services techniques - Apport de broyat aux sites de compostage partagé sur la commune et la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Broyat laissé sur place à disposition de l'habitant - Sensibilisation complémentaire au jardinage au naturel, le broyat ne doit pas être ramené à la déchèterie - Sensibilisation sur l'apport de matière sèche au compostage domestique

En amont :

- ❖ En amont, enquêter sur l'existant (certaines communes, lycée ont peut-être déjà leur propre broyeur) et les besoins des communes et leur possibilité de stocker le broyeur.

Accompagnement à l'utilisation du broyeur, plusieurs possibilités :

- Former l'ensemble des agents techniques des communes à l'utilisation du broyeur dès le début (recommandé : à accompagner d'une première sensibilisation au jardinage au naturel + fournir des supports de consignes d'utilisation et de méthodes)
- Prévenir l'utilisateur (agent technique ou particulier) des consignes d'utilisation et de sécurité à chaque nouvelle sortie du broyeur (Attention : prend du temps) – Morestel : 20' par personne
- Déléguer un agent de la collectivité ou une prestation externe à l'accompagnement et à l'utilisation du broyeur dans chacune de ses prestations (Attention : très coûteux).

Outils nécessaires :

- Un document de consignes d'utilisation
- Une convention d'utilisation : reprenant assurance resp civile + assurance voiture tracteur + caution. Cette convention à remplir par l'emprunteur en ligne avec pièces à fournir (gain de temps) puis signature lors de l'emprunt.
- Une fiche type d'état des lieux pour sa réalisation simplifier en amont et en aval.
- Un carnet de bord du broyeur

Optimisation financière :

- ❖ Si poids supérieur à 500 kg : Carte grise et immatriculation du broyeur = environ 100 € (pour un petit broyeur), 320 € pour un grand
- ❖ Intégrer l'assurance du broyeur dans l'assurance de votre flotte de véhicule (coût moindre)
- ❖ Laisser l'essence à la charge de l'utilisateur
- ❖ Anticiper et trouver une solution pour stocker le broyeur gratuitement (mise à disposition d'un local par une commune membre, par la collectivité, etc.)
- ❖ Pour les communes bénéficiant d'un prêt gratuit du broyeur instaurer l'accès payant aux déchetteries pour l'accueil de leurs déchets verts communales.
- ❖ Objectif **broyer 100 tonnes par an par broyeur** (environ 100 sorties). Afin de rendre votre investissement optimal, il faut broyer un grand nombre de branchages tels que votre budget annuel du broyeur soit inférieur ou égal au coût évité.

Budget annuel du broyeur = ce que vous coûte chaque année le broyeur : maintenance, assurance, essence, voir même le temps passé, etc.

Coût évité = nombre de tonnes broyées * coût/tonne du bas de quai en déchetterie (soit coût par tonne du transport et traitement des déchets verts)

L'objectif de 100 tonnes (ou 100 sorties = 1t/sortie) correspondant à 2000 m³ de branchage (densité du branchage = 50 kg / m³) pour rendre l'investissement rentable est un seuil moyen observé pour des broyeurs valant entre 10 000 et 20 000 € HT.

Optimisation technique :

- ❖ **Eviter les broyeurs à couteaux pour un prêt aux particuliers.** Les couteaux nécessitent d'en prendre grand soin. Si les consignes ne sont pas respectées, les couteaux vont s'abîmer très vite et devront être changés régulièrement, ce qui fera augmenter vos frais de maintenance.
- ❖ Le prêt aux particuliers permet de détourner plus de tonnages, de sensibiliser au jardinage au naturel au plus grand nombre, ainsi que de diminuer le brûlage de déchets verts.
- ❖ **Choisir un broyeur semi-professionnel inférieur à 750 kg avec attelage qui permet d'être tracté derrière tout type de véhicule et sans permis spécifique.** Si vous prenez un broyeur de poids supérieur, vous aurez des coûts supplémentaires : possible achat nécessaire de véhicule, formations pour un permis spécifique (de l'ordre de 400 euros) et les particuliers ne disposant ni du permis ni d'un véhicule adéquate ne pourront pas venir chercher eux-mêmes le broyeur.
- ❖ **Prendre un broyeur de rendement supérieur à 5m³ / heure et capable de broyer jusqu'à au moins 10 cm (après c'est du bois de chauffage).**
- ❖ Sous-estimer la capacité de broyage pour les usagers. Par exemple, si le broyeur peut prendre des branches de diamètre jusqu'à 10 cm, dire aux usagers qu'il ne prend que des 10 cm, afin qu'il n'y ait pas de tentatives de branchages supérieurs à 8 cm qui pourraient grandement endommager le broyeur.
- ❖ Demander aux communes qu'après chaque utilisation une mini-maintenance soit effectuée : graissage.

Optimisation du temps :

- ❖ **Penser à un outil pour réserver le broyeur directement sur internet** (optimisation du planning par prêt en demi journée)
- ❖ **Ajouter une convention d'utilisation en ligne à remplir et à signer en amont par le particulier et à remettre lors du prêt.**
- ❖ Organiser vos communes en sous-groupes et leur affecter un broyeur par groupe. Vous pouvez alors gérer globalement du prêt du broyeur à telle commune pour une semaine. Si le broyeur est aussi mis à disposition des habitants, laisser à la commune la gestion du planning du prêt aux particuliers (s'assurer qu'ils en font bien un prêt gratuit). Dimensionner le groupe pour que le broyeur puisse sortir 100 demi-journées (= 100 t de broyat)

- ❖ Optimisation du temps de déplacement dans le planning
- ❖ Intérêt du broyeur tractable sans permis ni véhicule spécifique, ainsi tous les usagers peuvent eux-mêmes venir chercher le broyeur -> gain de temps pour les agents de la collectivité

Compilations d'autres recommandations :

- ❖ Etat des lieux systématique (même rapide) du broyeur à chaque sortie et retour du broyeur, afin de repérer les possibles problèmes et leurs responsables.
- ❖ Si gestion du planning par la collectivité : allouer le broyeur aux communes sur une durée à définir selon leurs besoins (d'une journée à une semaine par exemple).
- ❖ Commencer par l'achat d'un seul broyeur afin de voir l'engouement des communes et son utilisation.
- ❖ Si le broyeur est sous-utilisé, vous pouvez également le mettre à disposition d'autres structures publiques de votre territoire : collège, lycée, maison de retraite, hôpitaux, bailleurs sociaux,... ou à une collectivité voisine en demandant une participation financière ou non
- ❖ Possible de conditionner le prêt du broyeur aux communes si elles alimentent en broyat les sites de compostage partagé ou autonome sur leur commune
- ❖ Anticiper la maintenance annuelle pour la réaliser avant la période de forte demande du broyeur (dépend de la saisonnalité)
- ❖ Pour chaque commune (ou sous-groupe de communes), nommer un agent technique et un élu comme binôme référent sur le prêt du broyeur (contact plus aisé)

Bonus :

- Si des brûlages de déchets verts persistent sur votre territoire, mener une campagne de communication sur l'interdiction du brûlage, sur les risques sanitaires et environnementaux que cela engendre, et sur la mise à disposition d'un broyeur de végétaux par la collectivité.
- Si le broyeur n'est pas mis à disposition des particuliers, ce projet peut être combiné avec une subvention à l'achat de petits broyeurs pour les habitants. Eviter ici de subventionner un broyeur par foyer mais récompenser les achats mutualisés. Ou à combiner avec « aide à la location d'un broyeur »
- Communication supplémentaire de la collectivité : les services des espaces verts peuvent pailler des sites visibles et expliquer leur démarche de jardinage aux habitants-> expertise de la commune qui montre l'exemple
- En cas de problème avec une entreprise d'espace vert qui pourrait se plaindre d'une concurrence déloyale sur la prestation de broyage, fixer un temps ou un volume maximum de broyage chez le particulier (exemple : 1h gratuit).

Externalités :

- Ce projet améliore les liens et la collaboration entre la collectivité et chacune des communes, entre les agents et avec élus, ce qui peut amener d'autres projets ambitieux
- Eco-exemplarité des communes